

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°2025-173

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT AUTOMOBILES**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par Mme DE PUTTER Sophie, responsable de la police municipale, d'organiser le « **challenge départemental de prévention routière** » sur la place Coubertin le mercredi 04 juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement automobiles pour assurer la sécurité du « challenge départemental de prévention routière »,

ARRÊTE

Article 1 : Considérant le déroulement du « **challenge départemental de prévention routière** », qui aura lieu le mercredi 4 juin 2025, **seront interdits**

Au stationnement automobile de 7H45 à 22H :

- La place Pierre de Coubertin dans son intégralité
- L'avenue Pierre de Coubertin du n°8 (CMP) au n°10 (Halle de la gare)
- Parking rue Victor Hugo

A la circulation automobile de 7H45 à 22H :

- La place Pierre de Coubertin

Article 2 : Les panneaux réglementaires nécessaires à l'exécution du présent arrêté seront apposés par les services municipaux de la ville de FONTENAY-TRÉSIGNY.

Article 3 : Tout stationnement gênant entraînera une mise en fourrière du véhicule concerné (art. R 417-10 du code de la route).

Article 4 : La brigade de Gendarmerie de ROZAY EN BRIE et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE,
- Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre d'Intervention,
- Les agents de police municipale.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 19 mai 2025

Le Maire,

P. ROSSILLI

